

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

*Séance du 03 avril 2018*

*L'an deux mille dix-huit et le trois avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Joël TESTON adjoint.*

*Date de convocation : 27 mars 2018*

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 11  
Votants : 12*

*Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0*

Présents : M. CROZIER – TESTON – BEUGNET – HILIAIRE –  
BOUNIARD – CORNET – EUVRARD – GAUTHIER – JOLLIVET –  
LEBRAT - PIQUEMAL

Excusés : Mme GRENIER a donné procuration à M JOLLIVET.

Absents : M RIFFARD – Mme RAMUS

Mme Monique BEUGNET a été élue secrétaire.

**Objet** : Approbation du Compte Administratif 2017 du budget PRINCIPAL.

Sous la présidence de M Joël TESTON, adjoint délégué aux finances, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2017 dressé par le Maire après s'être fait présenter le BP, le BS et les décisions modificatives de l'exercice, qui peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	1 180 141.98	1 309 400.20	129 258.22
	Section d'investissement	386 753.30	312 532.27	- 74 221.03
		+	+	+
REPORT DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	-	223 533.66	223 533.66
	Report en section d'investissement (001)	26 358.00	-	- 26 358.00
		=	=	=
TOTAL (réalisations + reports)		1 593 253.28	1 845 466.13	252 212.85
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'investissement	109 820.00	20 800.00	- 89 020.00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	1 180 141.98	1 532 933.86	352 791.88
	Section d'investissement	413 111.30	312 532.27	- 100 579.03
	TOTAL CUMULE	1 593 253.28	1 845 466.13	252 212.85

Le besoin de financement de la section d'investissement est donc de :  
100 579.03 €

Les restes à réaliser de l'exercice 2017 en section d'investissement qui correspondent aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, s'élèvent à :

- Dépenses : 109 820.00 €
- Recettes : 20 800.00 €

Le besoin de financement au titre des restes à réaliser est de 89 020 € soit un besoin de financement global de la section d'investissement de 189 599.03 €.

Le Conseil Municipal,

- VU le CGCT et notamment ses articles L2121-29 et L2121-31,

Après avoir entendu l'exposé de l'adjoint aux finances M Joël TESTON, hors de la présence de M VOLLE, Maire,

Après avoir délibéré :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2017 du budget principal tel que présenté ci-dessus,
- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **CHARGE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'état dans le département et de sa publication.

Fait et délibéré à ALBA LA ROMAINE le 03 avril 2018.

POUR COPIE CONFORME  
ALBA LE.04 avril 2018.  
LE PRESIDENT  
Joël TESTON



REÇU A  
LA PREFECTURE LE

06 AVR. 2018



